



## Exposé des motifs

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet d'abroger le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2011 portant organisation de la procédure électorale pour la Chambre des Métiers.

Suite aux avis du Conseil d'État du 6 février 2024 relatifs au projet de loi n° 8199<sup>1</sup> et au règlement grand-ducal portant réglementation de la procédure électorale pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics, les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2011 portant organisation de la procédure électorale pour la Chambre des Métiers sont transférées dans la loi modifiée du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers en ce qui concerne les élections pour la Chambre des métiers<sup>2</sup>.

Suite à ce transfert, le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2011 devient sans objet.

---

<sup>1</sup> Projet de loi n°8199 portant modification de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective

<sup>2</sup> Le projet de loi est en cours de procédure.